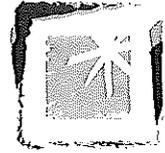


N° DEL/2023-033

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 3 avril 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 27 mars 2023****PRESENTS (28)**

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian.

ABSENTS

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (9) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ROSSIGNOL Philippe,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.**OBJET : CONVENTION PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU
BASSIN VERSANT DU DOUSTRE**

M. le Président rappelle que par délibération en date du 27 juillet 2020, une convention a été signée entre :

- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES (CCVEM),
- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE (CCXVD),
- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO,

afin de créer une « Entente » pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre.

Un Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Doustre a été adopté et celui-ci est en cours d'instruction en Déclaration d'Intérêt Général auprès des services de la préfecture.

Il est proposé de reconduire la convention d'Entente du bassin versant du Doustre pour la période de mise en œuvre du PPG du bassin versant du Doustre 2023-2027. Cette Entente permet d'assurer la coordination des actions à l'échelle du bassin versant, et d'être éligibles aux aides des partenaires financiers.

Il est proposé que la CCXVD soit structure pilote de l'Entente en charge de la coordination du PPG du bassin versant du Doustre. Un poste de technicien rivière est créé par la CCXVD et mutualisé entre les 3 structures de l'Entente à hauteur de 40% pour Tulle Agglo et 10% pour la CCVEM correspondant à la coordination du PPG.

M. le Président propose d'adopter la nouvelle convention d'Entente du bassin versant du Doustre pour la durée du PPG du bassin versant du Doustre 2023-2027.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement de la convention d'Entente du bassin versant du Doustre pour la période de mise en œuvre du programme pluriannuel de Gestion du bassin versant du Doustre 2023-2027
- **Désigne**, compte tenu de l'adéquation entre le nombre de candidats et le nombre de postes à pourvoir, M. Jean-Noël LANOIR et M. Yves DATIN comme membres titulaires et M. Jean-Pierre VALADOUR et M. Gérard BRETTE comme membres suppléants pour siéger au sein de l'entente,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 04 avril 2023
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières
Charles FERRE



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26